

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW code 43
et hebdomas régionaux**

Tournée du Québec En action pour la main-d'œuvre

**Le ministre Jean Boulet agit pour soutenir
les entreprises et les travailleurs saisonniers**

Sept-Îles, le 15 avril 2019. – Reconnaisant l'importance du secteur saisonnier pour le développement des régions, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie, Jean Boulet, rend public le rapport de la Table de concertation sur l'emploi saisonnier et annonce qu'il mettra en œuvre ses 14 recommandations.

Renouvellement du projet pilote

Le projet pilote en soutien aux travailleurs saisonniers est reconduit et une enveloppe de 8M\$ est allouée à ce renouvellement. Celui-ci permet de soutenir les travailleurs touchés par le phénomène du « trou noir », lequel se traduit par la fin des prestations d'assurance-emploi avant la reprise des activités d'une entreprise saisonnière.

Dans le cadre du projet pilote, les travailleurs saisonniers ayant épuisé leurs prestations d'assurance-emploi qui suivent une formation reçoivent une allocation de participation équivalant à la prestation d'assurance-emploi qu'ils recevaient.

Les entreprises saisonnières peuvent quant à elles obtenir un remboursement de 100 % des dépenses de formation admissibles, y compris les salaires de leurs employés jusqu'à concurrence de 20 \$ l'heure. Au 5 avril 2019, 2 857 travailleurs et 129 entreprises avaient bénéficié de ces mesures, dont 538 travailleurs et 15 entreprises de la région de la Côte-Nord.

Création d'un Fonds pour soutenir la diversification des activités

En partenariat avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale travaille actuellement pour la création d'un Fonds soutenant la diversification des activités des entreprises saisonnières, afin de leur permettre de prolonger leur période d'opérations. Le Fonds devrait voir le jour dans les prochains mois. Sa création découle d'une proposition de la Table régionale de concertation sur l'emploi saisonnier de la Côte-Nord.

Le mandat des Tables régionales de concertation sur l'emploi saisonnier, dont les travaux et les recommandations ont servi de base à la table nationale, est également renouvelé. Les autres recommandations du rapport sont actuellement en cours d'analyse afin de déterminer les façons de les mettre en œuvre.

La Grande corvée

Cette annonce a été faite dans la région de la Côte-Nord, dans le cadre de la tournée du Québec du ministre. L'objectif est, notamment, de présenter la Grande corvée, laquelle consiste à téléphoner aux partenaires ainsi qu'aux intervenants du marché du travail et à les rencontrer pour discuter des problématiques liées à la main-d'œuvre. Cette action se déroule en continu et est réalisée par près de 220 conseillers du Ministère. Elle constitue une nouvelle façon de communiquer et d'échanger avec les entreprises du Québec.

En ce moment, près de 5 183 entreprises ont été appelées à travers le Québec. Pour ce qui est de la Côte-Nord, le personnel du Ministère a contacté jusqu'à présent 218 entreprises et il a pu échanger avec 124 d'entre elles au sujet de leurs besoins de main-d'œuvre. Des conseillers rencontreront par la suite plusieurs de ces entreprises. Ces activités s'ajoutent aux interventions déjà en cours dans les entreprises de la région.

Citation :

« Notre gouvernement accorde une grande importance au secteur saisonnier, qui contribue à la vitalité de nos régions. Il est primordial que nous soutenions les entreprises et les travailleurs saisonniers pour qu'ils puissent continuer de contribuer au développement économique du Québec. Nous avons entendu les recommandations de nos partenaires et nous sommes déjà en action pour leur mise en œuvre. »

Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie

Faits saillants :

- Le rapport sur l'emploi saisonnier présenté au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale par la Table nationale de concertation sur l'emploi saisonnier est maintenant accessible [en ligne](#). Le 31 mars 2019, près de 8,9 M\$ avaient déjà été engagés dans les projets.
- Les Tables régionales de concertation sur l'emploi saisonnier sont présentes dans les régions de la Côte-Nord, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent et de la Capitale-Nationale (secteur Charlevoix).
- Le mandat des Tables régionales de concertation sur l'emploi saisonnier est d'explorer des pistes de solution pour résorber les problèmes de main-d'œuvre relatifs à la saisonnalité des emplois et de proposer des solutions adaptées aux besoins des entreprises et des travailleurs.
- Les entreprises qui souhaitent obtenir de l'information notamment sur le projet pilote en soutien aux travailleurs saisonniers peuvent en tout temps joindre un conseiller aux entreprises du Ministère au bureau de Services Québec ou au centre local d'emploi [le plus près](#).

– 30 –

Source :

Caroline d'Astous
Attachée de presse
Cabinet du ministre du Travail, de l'Emploi
et de la Solidarité sociale et ministre
responsable de la région de la Mauricie
Tél. : 418 803-7563

Renseignements :

Relations avec les médias
Direction des communications
Ministère du Travail, de l'Emploi
et de la Solidarité sociale
Tél. : 418 643-9796